

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 12 novembre à 20h00, le conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur RIO Olivier, Maire. Étaient présents M. RIO Olivier, Maire, Mme DUWATTEZ, MM. MERLET et POIRON, Adjoints, Mme BIRAUD, MM. CHAUVEAU, CHESNAYE, Mme DE FREITAS, MM. FONTAINE, GARNIER, Mmes GIRARD, HALLOPÉ, MM. LEBLANC, LOISEAU et M. PROUTIERE.

Secrétaire de séance : Michel LEBLANC

Convocation le : 6 novembre 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 8 octobre 2020.

I – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPERATIONS D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (HORS SECTEUR D'HABITATION ET D'ACTIVITES)

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Article 1

La commune de CHANTELOUP LES BOIS , par délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2020 décide, à l'unanimité :

de verser un fonds de concours de 75,00 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

- EXTENSION EP COUR MAIRIE
- montant de la dépense : 2 070,70 € net de taxe
- taux du fond de concours : 75,00 % (2 070,70 €)
- montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 1 553,03 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Article 3

Le Maire de la commune de CHANTELOUP LES BOIS

Le Comptable de la commune de CHANTELOUP LES BOIS

Le Président du SIEMML,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

II – DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LA CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 18 AU LOTISSEMENT LE HAMEAU DE L'ECHALIER A M. ET MME BOUCHET JONATHAN

Suite à la relance de M.et Mme Bouchet Jonathan, propriétaire du lot n°20 au lotissement « Le Hameau de l'Echalier », souhaitant aligner au droit leur parcelle avec la parcelle n°18, la commune a demandé au cabinet de géomètres "Christiaens - Jeanneau - Rigaudeau" de réaliser une estimation des frais occasionnés par un nouveau bornage, en l'occurrence suppression d'une

borne et alignement sur deux bornes déjà existantes, ce qui représente une superficie de 16 m2 environ.

Les frais de bornage seraient d'environ 500 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur le principe de vendre ou non, une partie du lot 18 d'une superficie de 16 m2 au prix en vigueur de 48.50 € le m2 toutes taxes comprises.

Tous les frais de géomètre (bornage) et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité, un avis favorable :

- au principe de vendre une partie du lot 18 d'une superficie de 16 m2 au prix en vigueur de 48.50 € le m2 toutes taxes comprises.
- Tous les frais de géomètre (bornage) et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

III – DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES GROUPES DE TRAVAIL : DEPLACEMENTS – AGRICULTURE A L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il convient de désigner des délégués représentant la commune de Chanteloup-les-Bois, dans les groupes de travail « Déplacements » et « Agriculture » de l'Agglomération du Choletais.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité,

- Groupe de travail « Déplacements » : Monsieur RIO Olivier
- Groupe de travail « Agriculture » : Madame HALLOPE Adèle

IV – DESIGNATION D'UN ELU REFERENT POUR LE RESEAU VILLE AMIE DES AINES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'à la demande de l'Agglomération du Choletais, il convient de désigner un élu référent de la commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, pour le réseau « Ville Amie des Aînés ».

Après délibération, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité,

Monsieur POIRON Jean-Claude, élu référent de CHANTELOUP-LES-BOIS pour le réseau « Ville Amie des Aînés ».

V – MARCHE DE FAUCHAGE DES HAIES ET DE BROYAGE DES ACCOTEMENTS SUR LES VOIES D'INTERET COMUNAUTAIRE

Dans le cadre de sa compétence « voirie », l'Agglomération du Choletais se doit d'entretenir les haies et les accotements qui bordent les voies communales et les chemins ruraux classés, depuis 2017, d'intérêt communautaire.

Depuis le transfert et jusqu'à ce jour, cet entretien était confié aux communes dans le cadre de la mutualisation.

Afin de permettre de simplifier la gestion et d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire, un marché d'une durée de 4 ans va être lancé dans le dernier trimestre 2020 pour une notification au début de l'année 2021. Chaque commune de l'Adc doit définir la quotité de linéaire de voirie à intégrer à ce marché.

Le conseil municipal est favorable à cette initiative et décide d'intégrer à la consultation, l'intégralité (100 %) du linéaire de haies et accotements sur les voies d'intérêt communautaire de la commune de CHANTELOUP-LES-BOIS.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1- Construction des 5 logements locatifs au lotissement le Hameau de l'Echalier

M. le Maire fait part au conseil municipal du montant des devis des différents concessionnaires des réseaux pour la viabilisation des 2 lots où seront construits les 5 logements locatifs par Sèvre Loire Habitat :

- Enedis : 4 127,00 € HT
- Suez : 10 432,00 € HT
- Orange : 1 027,00 € HT
- Veolia 5 704,44 € HT

Soit un total de 21 290,81€ HT, la prévision budgétaire 2020 étant de 30 000 € HT.

2- Antenne Relais téléphonie mobile

Dans le cadre du déploiement du réseau ORANGE sur la commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, et afin d'améliorer la qualité du réseau téléphonique, TDF a transmis un Dossier d'Information Mairie (DIM) concernant un projet de construction d'une antenne relais parcelle AL 87, près du « Chemin de Bauge Noire » et en bordure de la RD 158 Chanteloup-Toutlemonde.

Ce dossier est consultable en mairie par toute personne qui le souhaite.

3- PLUi-H Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

Les services de l'ADC ont organisé des ateliers au cours desquels une proposition de zonage du futur PLUi-H a été présentée ainsi que les règles de constructibilité en zones N (Naturelle) et A (Agricole).

Ce PLUi-H sera caractérisé par une volonté des pouvoirs publics de limiter au maximum l'artificialisation des terres agricoles et naturelles. Ainsi, un maximum de 2 ha sera affecté à la construction d'un futur lotissement pour les 15 années (2023-2038).

Le pré-zonage envisageant deux secteurs d'extension résidentielle pour un total de 5 ha, un seul pourra être conservé.

Il s'agira de celui qui est situé au sud-ouest de la commune, entre les rues de Foliette et Charles de Gaulle.

La commune va demander à ce qu'une partie (5 000 m²) de cette zone à urbaniser en quartier résidentiel soit réaffectée à l'extension de la zone économique de la Pontière, aujourd'hui saturée.

Enfin, concernant l'aire de la Grande Fontaine, classée en zone résidentielle dans le futur PLUi-H, il est demandé qu'elle soit requalifiée en zone d'équipements de loisirs (UE).

➤ Commissions communales

- Commission Finances – Services publics et Education – Corinne DUWATTEZ
 - Présentation au conseil d'un projet de questionnaire pour sonder la population sur la petite enfance, le scolaire, les services de proximité, les loisirs et déplacements

- Commission Aménagements – Patrice MERLET

- Présentation par le Maire du diaporama réalisé par M. JONVAL de l'Agence technique Départementale de Beaupréau suite au comptage des véhicules et de la vitesse sur la rue Charles de Gaulle réalisé du 22/09 au 8/10/2020.
- Balayage des rues : devis de Brangeon de 167.00 € HT pour balayage ponctuel
- Point sur la recherche de matériel : un tracteur KUBOTA de 2013 (2300 h) a été trouvé en Mayenne au prix 22 500 € HT, non révisé ; Il serait remis en état et facturé par l'entreprise qui l'entretenait. Par ailleurs, une remorque est en vue mais pas de réservation pour le moment.
- Décorations de Noël : Patrice Merlet propose que sa commission et celle de Jean-Claude POIRON se concertent pour la préparation et l'installation des décors.

- Commission Communication – Economie et Vie Associative– Jean-Claude POIRON

- Panneau d'affichage public à rechercher et à commander pour affichage près du distributeur de baguettes
- Foyer des Jeunes : nouveau bureau élu
- CSI Chloro'Fil : M. Lebras sera le nouveau directeur en remplacement de Laurent Carpentier
Sandra EON remplace Marie-Laure ROBICHON au RAM

➤ **Conseils municipaux**

- Jeudi 10 décembre 2020
- Jeudi 14 janvier 2021
- Jeudi 11 février 2021

Le Maire,
Olivier RIO